

**Séances d'information
collective gratuites**
organisées par la Caf du Gard
et ses partenaires

Parents après la séparation

La séparation amène un grand nombre
de changements dans la vie d'une famille.

Vous informer sur vos droits et obligations, comprendre ce que vous
êtes en train de vivre, aider vos enfants à s'adapter, traverser les conflits
et le stress...



La Caf et ses partenaires vous proposent des séances
d'information pour mieux vivre et appréhender ce
changement.





Lors de cette réunion, **les sujets suivants seront abordés** par des professionnels.

- Les aspects sociaux et psychologiques de la séparation,
- Les besoins des enfants,
- Les informations juridiques sur les effets de la séparation et du divorce,
- Vos droits aux prestations liées à la séparation,
- La médiation familiale.

(Durée approximative : 2h)

DATES, HORAIRES ET LIEUX EN 2019

SEPTEMBRE

Nîmes : jeudi 12/09 à 18^h

Siège Caf L@Min
321 rue Maurice Schumann
30900 Nîmes

Bagnols/Cèze : mardi 24/09 à 18^h

«La maison des parents» - 5, place de la crèche - 30200 Bagnols/Cèze

OCTOBRE

Nîmes : mardi 01/10 à 9^h

Siège Caf L@Min
321 rue Maurice Schumann
30900 Nîmes

Alès : jeudi 10/10 à 18^{h30}

Crèche «les Quinsous» - 367 Route de Montèze - 30380 St-Christol-lès-Alès

Beaucaire : jeudi 17/10 à 9^h

Caf - 1145 Chemin Clapas de Cornut
30300 Beaucaire

NOVEMBRE

Nîmes : jeudi 14/11 à 18^h

Siège Caf L@Min
321 rue Maurice Schumann
30900 Nîmes

Bagnols/Cèze : jeudi 28/11 à 9^h

«La maison des parents» - 5, place de la crèche - 30200 Bagnols/Cèze

DECEMBRE

Nîmes : jeudi 05/12 à 9^h

Siège Caf L@Min
321 rue Maurice Schumann
30900 Nîmes

Beaucaire : jeudi 12/12 à 18^h

Caf - 1145 Chemin Clapas de Cornut
30300 Beaucaire

Alès : mardi 17/12 à 9^h

Caf - 47 boulevard Gambetta
30100 Alès

Vous êtes intéressés par une de ces séances, vous pouvez vous inscrire :

- par **téléphone : 04.66.87.92.80** ou
- par **mail : inscription-infoseparation.cafnimes@caf.cnafmail.fr**

En fonction des inscriptions, nous pouvons être amenés à rajouter des séances ou à en annuler si le nombre d'inscrits est insuffisant.

Pour cela, veuillez consulter la page locale du caf.fr, rubrique Offre de service/ Enfance et jeunesse/Parents après la séparation

